



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS

RAPPORT ANNUEL au 30 juin 2021

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : KPMG Audit



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	7
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	10
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	11
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	13
2. Engagements de gouvernance et compliance	14
3. Frais et Fiscalité	28
4. Certification du Commissaire aux comptes	29
5. Comptes de l'exercice	34



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Rappel : Le fonds DNCA Actions Euro Microcaps investit pour 75% de son encours sur des valeurs de moins de 150 millions d'euros de capitalisation boursière. C'est un fonds basé sur une gestion de stock-picking et de convictions, avec un horizon de détention long terme des titres en portefeuille. Les thèmes de croissance liés à la digitalisation et la transition énergétique y sont fortement représentés.

Synthèse de la conjoncture économique influençant les décisions de gestion

Après des publications plutôt encourageantes et des avancées sur les vaccins en développement courant août 2020, l'arrivée d'une deuxième vague de la Covid 19 faisant craindre un reconfinement généralisé et donc un ralentissement de la reprise économique a donné un coup de frein à la hausse des marchés sur le premier trimestre de l'exercice fiscal. La campagne électorale américaine et les négociations du Brexit ont apporté de l'incertitude politique sur cette période où le fonds a malgré tout progressé de 8%.

Avec l'espoir du succès de Joe Biden aux élections américaines mais surtout l'annonce par Pfizer de résultats encourageants sur son vaccin, l'appétit pour le risque est revenu brutalement sur les marchés, avec une rotation sectorielle brutale au profit des valeurs cycliques et des hausses historiques sur les grandes comme sur les plus petites valeurs. La performance du fonds DNCA Microcaps en a pleinement profité. Le début des campagnes de vaccination puis l'accord commercial signé entre le Royaume Uni et l'Union Européenne, ainsi que l'approbation du plan de soutien aux Etats-Unis fin 2020 ont permis de bien terminer l'année 2020 qui s'est soldée par une performance annuelle de 32,45% pour notre fonds, le classant en 3^{ème} position des fonds PEA-PME. La performance sur ce deuxième trimestre fiscal s'est établie à 21,4%.

L'apparition de variants au Covid début 2021 et l'imposition de conditions sanitaires plus restrictives dans un certain nombre de pays ont redonné un coup de froid aux marchés dès le début de 2021, et ce, malgré des publications de sociétés très généralement supérieures aux attentes, en chiffre d'affaires comme en marge. Sur le 3^{ème} trimestre de l'exercice fiscal, les marchés ont donc été assez volatiles, évoluant au gré du rythme des vaccinations, des restrictions sanitaires et d'une crainte de reprise de l'inflation, liée à l'anticipation d'une reprise économique. La performance du fonds sur cette période s'est élevée à 8,3%.

Sur le dernier trimestre de l'exercice fiscal, les indicateurs économiques avancés se sont améliorés, les plans de relance et d'infrastructure aux Etats-Unis et en Europe ont été salués, les publications de bénéfice des sociétés ont été bonnes et le taux de vaccination en Occident a bien progressé. La performance du fonds s'est légèrement tassée, pénalisée par des prises de bénéfices sur des sociétés dont les cours avaient beaucoup monté mais aussi pour des raisons techniques liées à des changements de composition d'indices pour les hedge funds investis sur des valeurs liées aux énergies renouvelables.



1. Rapport de Gestion

Décisions prises pendant la période

En juillet 2020, nous avons créé une ligne en Euromedis (dispositif d'hôpital à domicile) et en Pierre et Vacances. Nous avons renforcé Medincell (société pharmaceutique).

Compte tenu de la forte progression de Mc Phy Energy, nous avons pris des profits sur cette valeur.

En août, nous avons introduit dans le portefeuille, deux nouvelles sociétés allemandes : Secunet, spécialisée dans les logiciels de très haute sécurité et de cryptage, et AKASOL qui produit et gère le process des batteries Li-ion, positionnée aujourd'hui essentiellement sur les bus. Nous nous sommes allégés sur des sociétés qui ont fortement progressé : SFC Energy, Carbios, Sartorius Stedim et Mc PHY ; ces lignes ont aussi été réduites pour respecter le seuil de 5% maximum de poids dans le portefeuille. Après une excellente performance et compte tenu de la valorisation devenue tendue, nous avons réduit Pharmagest.

En septembre nous avons participé à l'IPO d'Unifiedpost, une société allemande permettant notamment de digitaliser les factures. Nous avons également renforcé notre position dans Secunet. Par ailleurs, nous avons allégé nos positions sur des titres ayant fortement progressé récemment comme Shop Apotheke, McPhy, et Hypoport.

En octobre nous nous sommes renforcés sur Kalray dont les processeurs « many core » trouvent de nouveaux débouchés comme la 5G, le développement du digital et l'industrie 4.0.

Nous nous sommes légèrement allégés sur Theraclion, Bio UV et sur Sartorius Stédim qui ont beaucoup monté et nous avons vendus nos positions sur Pierre et Vacances, Indel B, Sogéclair, Abéo et Médios qui ont déçu. Nous avons pris nos profits sur Euromedis qui a beaucoup monté.

En novembre nous avons participé à l'OPA partielle sur ECA à 28 euros et entrepris de vendre le reste des titres du fait de la fusion avec Groupe Gorge dans des conditions inintéressantes pour l'actionnaire. Nous avons vendu quelques lignes sur lesquelles nous avons réalisé de belles plus-values telles que Aubay, Hypoport et Euromedis. Nous sommes sortis d'investissements à potentiel limité (Sogéclair, Vita 34, B&C Speakers) et nous sommes allégés sur des valeurs qui ont beaucoup progressé (2G Energy, IVU Traffic, SFC Energy, MC PHY Energy, BIO'UV) pour nous renforcer sur Masterflex (tubes et flexibles à valeur ajoutée pour diverses industries), Secunet (cryptage de haute sécurité), DontNod (jeux vidéo) et participer à l'augmentation de capital de Kalray (processeurs many core pour les datacenters et les véhicules autonomes).

En décembre nous avons participé à l'introduction de Winfarm. Nous avons cédé des titres de sociétés de plus de 150 ME de capitalisation pour nous renforcer sur de sociétés de plus petite taille. Nous nous sommes ainsi renforcés sur Audiovalley, Hanse Yachts, Traumhaus, Masterflex, Aurès Technologies, Orège et avons participé aux augmentations de capital de Nanobiotix et de Vogo. Parallèlement, nous avons pris des bénéfices sur Medincell, Xior Students, 2G Energy, IVU Traffic, SNP Schneider Neureither, GTT et Gensight. Nous sommes sortis d'Unified Post, d'I Ceram, de Shop Apotheke, d'Amadeus Fire. Nous avons également vendu Egide et ECA dans le cadre de la fusion à venir avec le Groupe Gorge qui ne sera pas intéressante.

En janvier 2021 nous nous sommes renforcés sur un certain nombre de dossiers tels que Prima Industries, Masterflex, Alchimie, Orège, Traumhaus, Winfarm, Abeo, DontNod, Clasquin, Micropole, 2CRSI et Aures Technologies.

Compte tenu de la forte hausse des titres SFC Energy et Kalray (+62% depuis le 1^{er} janvier), nous avons été amenés à réduire nos positions qui dépassaient les 5% du portefeuille.

En février nous avons souscrit à l'introduction en bourse d'Hydrogen Refueling Solutions (spécialiste de la mise en place de stations de recharge à hydrogène) et avons participé au reclassement sur Pharmagest. Nous nous sommes allégés sur Voltalia et Carbios pour nous renforcer sur Ringmetall et investir sur Engie EPS (installation de stations de stockage Li-ion de grosses capacités) et Median Technologie (outils de gestion d'essais cliniques et développement d'un outil de diagnostic non invasif pour les cancers du foie, du poumon et de la N.A.S.H.).



1. Rapport de Gestion

En mars nous avons souscrit aux introductions en bourse de Linas Matkasse, société suédoise leader des « kits meals » dans les pays nordiques, et Orthex, société norvégienne spécialisée dans les boîtes de rangements en plastique recyclable. Nous avons souscrit aux augmentations de capital de Médian Technologies (iCRO et ibiopsy) et de Xior Students (résidences étudiantes en Belgique et aux Pays-Bas). Nous nous sommes allégés sur un certain nombre de dossiers pour financer ces investissements ainsi que les achats de Traumhaus (vente de terrains et de maisons en Allemagne) et de Moutain Alliance (gestion d'actifs avec une spécialisation sur les sociétés présentes dans le digital). Nous avons vendu GTT pour acheter Derichebourg qui va bénéficier de la reprise et de la hausse des prix de l'acier.

En avril nous avons participé à l'introduction en bourse de Largo, spécialisée dans le reconditionnement de tablettes et téléphones portables (capitalisation de 50 ME) ainsi qu'à l'augmentation de capital d'Audiovalley (radios digitales et gestion de droits d'auteurs musicaux). Nous nous sommes renforcés sur BIO UV (développement à venir de l'activité maritime et des produits de désinfection de surfaces) ainsi que sur Dontnod (jeux vidéo narratifs - bon pipeline) et avons également créé une ligne sur Inventiva, société de biotechnologie active dans la recherche contre la NASH.

Nous nous sommes allégés sur quelques lignes telles que Secunet, Derichebourg, Nanobiotix ou Kalray pour financer ces investissements.

En mai nous avons participé à l'augmentation de capital de Focus Home Interactive (jeux vidéo) et avons participé à l'introduction d'Obiz, « goodtech » ayant mis en place une plateforme digitale pour accompagner les entreprises dans la fidélisation de leurs clients. Nous avons vendu la petite ligne sur Orthex, qui avait progressé de 30% après l'IPO, pour nous renforcer sur Linas Matkasse, un peu en retard malgré sa bonne publication et la révision en hausse de ses perspectives. Nous avons enregistré un important rachat qui nous a amenés à alléger un certain nombre de lignes mais également à liquider des lignes entières, principalement sur des valeurs de plus de 150 ME de capitalisation boursière.

En juin nous avons souscrit à l'introduction en bourse d'Enogia, leader français de la conversion de chaleur en électricité et avons pris des bénéfices sur quelques lignes pour conforter notre niveau de cash.

Explication de la performance

La performance annuelle de DNCA Actions Euro Microcaps (part R) s'est élevée à 40,798% sur l'exercice fiscal 2020-21, alors que l'indice de référence MSCI EURO a progressé quant à lui de 31,56%. La performance de la part N est de 41,978%.

Les meilleures performances ont été générées par MCPHy Energy (fabrication et commercialisation de solutions de production et de stockage d'hydrogène), Carbios (développement de procédés enzymatiques pour le recyclage des plastiques), SFC Energy (batteries fuel cells et hydrogène), Kalray (cartes intelligentes avec processeurs many core), Sartorius Stedim (équipements et services pour l'industrie biopharmaceutique) et Catana (construction et commercialisation de catamarans).

Les contributions négatives concernent Bio UV (leader français de la conception et la commercialisation de matériels de traitement de l'eau par ultraviolets), Vogo (solutions technologiques live de contenus audiovisuels et solutions audio), Munic (dongles pour récupérer et analyser les données télématiques de véhicules), Audiovalley (leader de l'audio digital) et Medios (stockage et distribution de produits pharmaceutiques).

Perspectives

Les banques centrales estiment que l'inflation ne sera pas durable et maintiennent une politique monétaire accommodante. Les taux LT devraient donc rester à des niveaux bas. Cela laisse présager une reprise économique plus stable, ce qui est bénéfique pour les actions et en particulier pour les sociétés de petite taille, les plus sensibles aux cycles.



1. Rapport de Gestion

Les sociétés du portefeuille étant très orientées digitalisation et transition énergétique, cela devrait être favorable à la performance à venir du fonds DNCA Actions Euro Microcaps.

Les opérations d'introduction en bourse vont reprendre et nous resterons très sélectifs sur nos choix de valeurs.

Nous resterons vigilants quant à l'évolution des prix des matières premières ainsi qu'à la résolution des pénuries de composants sur lesquelles nous n'avons pas de visibilité et qui pénaliseront sans aucun doute un certain nombre d'industries dans les trimestres à venir.

N'oublions pas également que la rapidité du rebond de la conjoncture économique a été aidée par un niveau de soutien jamais vu de la part des Etats. Celui-ci ainsi que les économies colossales des ménages vont soutenir la croissance de la consommation et des investissements. Cependant ce soutien devra malgré tout être financé, comment, par qui ?

Nous mettons toujours l'accent sur la qualité du management, la visibilité des bénéfices futurs, la qualité des bilans, de solides barrières à l'entrée pour protéger les marges, les moteurs de croissance propres aux sociétés comme l'innovation et les acquisitions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CARBIOS	1 575 024,00	4 759 897,01
MCPHY ENERGY SA	0,00	5 936 390,42
KALRAY SADIR	2 166 626,80	3 435 403,72
SFC ENERGY	605 570,00	4 189 446,50
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	1 725 004,60	2 279 233,42
2G ENERGY AG	0,00	3 693 382,97
NANOBIOTIX	1 743 070,38	1 505 022,80
AKASOL AG	1 107 081,60	1 818 199,50
VOLTALIA	0,00	2 815 388,92
DERICHEBOURG	1 389 433,32	1 421 755,93

■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Au premier octobre 2020, Natixis Investment Managers International délègue la gestion à DNCA à la place d'Ostrum AM. Changement du nom du fonds de Ostrum Actions Small & Mid Cap Euro à DNCA Actions Euro Micro Caps. Changement de société de gestion de tête de NIMI à DNCA Finance à compter du 1^{er} juillet 2021.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.



Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'ESG AU SEIN DE LA GESTION ACTIONS « QUALITÉ CROISSANCE RESPONSABLE »

La recherche est la pierre angulaire de notre approche d'investissement. Nos gérants actions assurant le double rôle gérant-analyste. Cette organisation nous permet de prendre en considération tant les critères financiers que les critères extra-financiers. Nous pensons que notre approche à 360° nous permet d'identifier les entreprises responsables, de qualité et offrant une croissance visible et soutenable pour délivrer l'objectif de performance pour nos clients.

Notre démarche d'investisseur responsable est au cœur de notre philosophie de gestion. Elle se fonde sur une recherche interne & propriétaire intégrant l'analyse financière et l'analyse ESG au service d'une gestion de long terme, active, fondamentale et de conviction.

Intégration ESG :

Philosophie d'investissement et intégration ESG :

Au sein de l'équipe Actions « Qualité Croissance Responsable » de DNCA Finance, l'intégration ESG est au cœur de notre démarche d'investisseur responsable. La politique d'intégration ESG structure notre analyse ESG et nourrit notre dialogue continu avec les entreprises présentes en portefeuille.

Intégration ESG dans la démarche d'analyse fondamentale :

L'ensemble de l'équipe Actions « Qualité Croissance Responsable » intègre l'analyse ESG dans leur évaluation de la qualité globale des entreprises.

Chaque société couverte est évaluée à partir de plus de 38 indicateurs quantitatifs et 17 critères qualitatifs organisés autour des 3 piliers E, S et G. Chacune des notes attribuées s'échelonne entre 0 et 20. Les parties quantitative et qualitative comptent chacune pour la moitié. La moyenne des 3 piliers constitue la note finale ESG. Les sociétés ne rentrent en portefeuille que si elles obtiennent la moyenne (10/20).

Notre modèle d'analyse ESG propriétaire est principalement alimenté par les données publiées par les sociétés et le dialogue avec les équipes de managements. Le manque de données entraîne une action d'engagement avec la société concernée afin d'obtenir les données manquantes et d'encourager la transparence.

Taux de couverture des portefeuilles : pour les fonds labellisés ISR, le taux de couverture ESG doit être au minimum de 90% du portefeuille. Pour les autres fonds dont le taux de couverture est inférieur à 90%, tels que certains fonds de petites capitalisations, l'objectif est d'augmenter le taux de couverture progressivement.

Intégration ESG et valorisation :

Pour chaque société, les évaluations de qualité et ESG ont un impact sur le taux d'actualisation du modèle de valorisation. Cela correspond à une prime de risque spécifique en fonction du niveau de qualité et d'ESG de la société analysée. Pour les notes supérieures à 10, l'analyste appliquera un bonus graduel soustrait du coût du capital.



1. Rapport de Gestion

Vote & Engagement

Vote : En tant qu'investisseur actif et de conviction, nous attachons la plus grande importance à l'exercice effectif de nos droits de vote afin d'assurer que l'entreprise est gérée dans le meilleur intérêt de nos clients investisseurs. À ce titre, nous dialoguons très régulièrement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes actionnaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, afin de discuter des résolutions et d'expliquer le cas échéant nos décisions de vote au management. Enfin, nous attachons une importance spéciale au dialogue actionnarial portant sur les résolutions environnementales et sociales, qui sont l'occasion de rappeler au management notre engagement et nos attentes sur ces sujets.

Par principe, DNCA Finance met tout en œuvre pour voter à l'ensemble des Assemblées Générales relatives aux titres détenus en portefeuille par tout OPC. Par exception, DNCA Finance peut ne pas voter pour un nombre limité de ces Assemblées Générales si les dispositions réglementaires et les contraintes techniques imposées par les marchés, les dépositaires ou les prestataires externes ne permettent pas l'exercice du vote dans l'intérêt des porteurs de parts.

Engagement : Fondée sur la conviction que l'amélioration des pratiques des entreprises dans lesquelles nous investissons contribue à protéger la valeur des investissements de nos clients, nous avons mis en place une démarche formalisée d'engagement visant à influencer une meilleure prise en compte des enjeux ESG par les entreprises. De manière plus générale, nous avons la conviction qu'il relève de notre responsabilité fiduciaire, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais aussi d'encourager de meilleures pratiques et une meilleure transparence au niveau des entreprises, et plus généralement sur les marchés.

Nous distinguons 2 types d'engagement : (1) l'engagement réactif, suite à une controverse ou un incident particulier ; (2) l'engagement proactif, afin d'encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG. Ces deux cas font l'objet d'un processus d'engagement formalisé détaillé dans la section suivante.

Enfin, nous pensons que certains sujets globaux et systémiques, ou encore l'engagement avec des entreprises globales dans lesquelles notre pouvoir d'influence est limité, nécessitent une action coordonnée et/ou collaborative afin d'aboutir aux meilleurs résultats. Nous avons ainsi rejoint plusieurs initiatives collaboratives de place, menées notamment par les PRI, afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses.

La politique d'intégration ESG pour les Actions « Qualité Croissance Responsable » est disponible au lien suivant : <https://www.dnca-investments.com/informations-reglementaires#esg>



1. Rapport de Gestion

e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-leexercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération de la société délégante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.

Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

■ Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.

■ Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020* : 26 721 199 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 9 920 866 €

Effectifs concernés : 359 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2020*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 9 858 757 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 669 512 €

- Membres du personnel : 5 189 245 €

Effectifs concernés : 53

■ Politique de rémunération de la société délégataire

1. Préambule

La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Elle a été définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance. Elle est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de chaque entité du Groupe DNCA, revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive. Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

2. Périmètre du personnel identifié

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité Exécutif
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.

3. Typologies de rémunération

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

Il est à noter que la rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM car elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.



2. Engagements de gouvernance et compliance

4. Détermination de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.

Elle est constituée de la manière suivante :

- une composante en numéraire
- une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- L'enveloppe totale de rémunération variable est déterminée en pourcentage de l'EBITDA (earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization) permettant ainsi de calibrer les montants distribués en fonction des résultats générés par le Groupe DNCA.
- Le montant de cette enveloppe est présenté à Natixis Investment Managers (« NIM ») lors d'une réunion formelle. L'enveloppe est ensuite validée par le Comité des rémunérations de Natixis.
- Les enveloppes des différents services sont déterminées selon un processus Bottom/Up avec un enjeu à chaque étape de déterminer la contribution à la performance collective.

Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié

L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et Contrôle

Interne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.



2. Engagements de gouvernance et compliance

5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié

Au-delà d'un certain seuil de rémunération variable revu annuellement la rémunération variable attribuée au personnel identifié sera versée de la manière suivante :

- 50% au minimum de cette rémunération variable sera différée dans le temps (elle est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps).

Cette proportion croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées ;

Elle est étalée par tiers sur les trois exercices suivant celui de l'attribution de la rémunération variable. Cette composante différée sera indexée sur la performance d'un panier de fonds (le « Panier de Fonds »).

Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.

Les deux situations suivantes conduiraient au non-paiement de la partie différée :

- Si la situation financière de DNCA Finance se dégradait avec le constat d'un EBITDA négatif lors d'un exercice de versement d'un des trois tiers mentionnés ci-avant, le versement pourrait alors être annulé ou réduit. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des collaborateurs faisant partie du Personnel Identifié et concerné, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé.
- Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance et NIM puis par le Comité des Rémunérations de Natixis.
- En cas de faute lourde ou de faute grave d'une des personnes concernées qui serait constatée lors d'un exercice de versement d'un des trois tiers mentionnés ci-avant, le Groupe DNCA pourrait réduire voire annuler la partie différée qui n'aura pas encore été versée à cette personne.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles discrétionnaires pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables discrétionnaires déjà attribuées et différées.

La partie non différée de la rémunération variable sera payée en numéraire en début d'année N+1 (généralement fin janvier).



2. Engagements de gouvernance et compliance

6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties

Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Rémunérations versées au titre du dernier exercice :

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses filiales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 38,6 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 11,9 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 26,7 millions d'euros :

✓ dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 11,2 millions d'euros ;

✓ dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 15,5 millions d'euros.



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ PEA et PME-PEA

• PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 90,86%.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 juin 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 18/10/2021 16:35:43

Isabelle Bousquie
Associé





5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/06/2021 EN EUR

	30/06/2021	30/06/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	106 972 858,45	92 109 974,16
Actions et valeurs assimilées	106 934 487,10	90 260 092,56
Négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé	106 934 487,10	90 260 092,56
Non négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négo ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	38 371,35	1 849 881,60
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	38 371,35	1 849 881,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	73 577,74	5 011,94
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	73 577,74	5 011,94
COMPTES FINANCIERS	9 828 210,51	3 068 128,00
Liquidités	9 828 210,51	3 068 128,00
TOTAL DE L'ACTIF	116 874 646,70	95 183 114,10



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/06/2021 EN EUR

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	92 046 700,57	98 955 629,76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	26 219 512,17	-2 813 615,22
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 712 501,71	-1 197 405,60
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	116 553 711,03	94 944 608,94
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	320 934,95	238 505,16
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	320 934,95	238 505,16
COMPTES FINANCIERS	0,72	0,00
Concours bancaires courants	0,72	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	116 874 646,70	95 183 114,10

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2021 EN EUR

	30/06/2021	30/06/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2021 EN EUR

	30/06/2021	30/06/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	472 600,09	570 614,37
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	472 600,09	570 614,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	17 540,74	6 981,16
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	17 540,74	6 981,16
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	455 059,35	563 633,21
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 249 724,52	1 763 199,04
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 794 665,17	-1 199 565,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	82 163,46	2 160,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 712 501,71	-1 197 405,60



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels – Annexes Comptables

■ 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de comptabilité est l'euro.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles :

Les actions européennes sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions asiatiques sont évaluées sur la base du dernier cours de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour précédent l'évaluation

Les autres actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier cours connu à la date de valorisation de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour précédent l'évaluation.

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et convertis si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour précédent l'évaluation.

Les contrats des cessions/acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels.

Les engagements sur les marchés à terme et conditionnels organisés sont valorisés sur la base des cours de compensation.



5. Comptes de l'exercice

Les parts ou actions d'OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité du gestionnaire financier par délégation.

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marché. Les BTAN et les BTF d'une durée inférieure à 3 mois sont évalués de façon linéaire.
- Les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières...) sont évalués sur la base du prix de marché, ou en l'absence de prix de marché incontestables ils sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigée d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

Les titres de créances à taux variable non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du spread de crédit.

Les assets swaps sont valorisés par seuil au prix de marché en fonction de la durée de l'asset restant à courir et la valorisation du spread de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).

Les assets swaps d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.

Les assets swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des spreads indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les spreads seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement.

Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les CDS, les SES ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.



5. Comptes de l'exercice

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal et éventuellement par le cours de la devise.

Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur de marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta, éventuellement par le cours de la devise, la quotité, le nominal et le cours du sous-jacent. Le delta résulte d'un modèle mathématique dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.

Les engagements des swaps sont égaux au notionnel du swap.

Conformément à l'article 340-9 du règlement CRC 2003-02, dans le cas d'une comptabilisation globale, les échanges financiers adossés sont présentés distinctement dans les comptes annuels (le contrat d'échange d'intérêt et le titre). Les engagements sur échanges financiers figurent en hors bilan.

MODES DE COMPTABILISATION

Au cours de l'exercice, les modalités ont été les suivantes:

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Les revenus des valeurs à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode du coupon couru.

La valorisation est établie chaque jour de bourse de Paris à l'exception des jours fériés au sens de l'article L222-1 du Code du travail

Les souscriptions et les rachats se font à valeur liquidative inconnue. Commission de souscription maximale : 4% acquis aux tiers.

Cas d'exonération : Le rachat suivi d'une souscription exécuté le même jour sur une même valeur liquidative et sur un même nombre de titres.

Commission de rachat maximale : Néant.

Montant annuel maximum des frais de gestion :

2,392% TTC de l'actif net pour les parts R et 1,25% TTC pour les parts N, déduction faite des Parts ou actions d'OPC gérés par le groupe Natixis Investment Managers.

Les frais de transaction ne sont pas inclus dans les frais de gestion.



5. Comptes de l'exercice

Modalités de calcul des frais de gestion :

Taux appliqués :

- Taux de frais de gestion financière : 2,10 % TTC de l'actif net hors OPC NIMI pour les parts R et 1,25% TTC pour les parts N.
- Taux de frais dépositaire : 0,04784 % TTC de l'actif net pour les parts R et N.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Parts</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2021 EN EUR

	30/06/2021	30/06/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	94 944 608,94	90 111 021,88
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	20 725 192,73	9 654 133,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 692 501,57	-8 913 735,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	31 535 549,88	10 896 172,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 271 505,01	-13 517 149,06
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-187,59	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-165 807,49	-121 964,36
Différences de change	1 902,26	-1 906,35
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 271 224,05	8 037 602,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>26 100 392,11</i>	<i>15 829 168,06</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-15 829 168,06</i>	<i>-7 791 565,89</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 794 665,17	-1 199 565,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-100,00 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	116 553 711,03	94 944 608,94

(*) N : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique : -100,00 €.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 828 210,51	8,43
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,72	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 828 210,51	8,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 SEK		Devise 2 CHF		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 064 878,72	0,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	1 168,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,23	0,00	0,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2021
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	69 692,53
	Coupons et dividendes en espèces	3 885,21
TOTAL DES CRÉANCES		73 577,74
DETTES		
	Frais de gestion fixe	313 081,12
	Autres dettes	7 853,83
TOTAL DES DETTES		320 934,95
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-247 357,21

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS N		
Parts souscrites durant l'exercice	477 405,40	5 470 413,79
Parts rachetées durant l'exercice	-187 605,70	-1 963 415,51
Solde net des souscriptions/rachats	289 799,70	3 506 998,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 037 983,10	
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R		
Parts souscrites durant l'exercice	232 020,80	15 254 778,94
Parts rachetées durant l'exercice	-532 761,00	-32 729 086,06
Solde net des souscriptions/rachats	-300 740,20	-17 474 307,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 523 622,00	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2021
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	111 541,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 138 182,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,14
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			38 371,35
	FR0000293714	OSTRUM CASH EURIBOR RC	38 371,35
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			38 371,35



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 712 501,71	-1 197 405,60
Total	-1 712 501,71	-1 197 405,60

	30/06/2021	30/06/2020
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-95 284,39	-34 341,70
Total	-95 284,39	-34 341,70

	30/06/2021	30/06/2020
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 617 217,32	-1 163 063,90
Total	-1 617 217,32	-1 163 063,90



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2021	30/06/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	26 219 512,17	-2 813 615,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	26 219 512,17	-2 813 615,22

	30/06/2021	30/06/2020
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 742 014,71	-182 250,41
Total	2 742 014,71	-182 250,41

	30/06/2021	30/06/2020
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	23 477 497,46	-2 631 364,81
Total	23 477 497,46	-2 631 364,81



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021
Actif net Global en EUR	113 684 144,48	110 834 380,08	90 111 021,88	94 944 608,94	116 553 711,03
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS N en EUR					
Actif net	0,00	5 722 294,34	447 164,50	6 209 125,68	12 223 565,34
Nombre de titres	0,00	581 289,10	56 280,70	748 183,40	1 037 983,10
Valeur liquidative unitaire	0,00	9,84	7,94	8,29	11,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,62	-0,18	-0,24	2,64
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,01	-0,02	-0,04	-0,09
Part DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R en EUR					
Actif net	113 684 144,48	105 112 085,74	89 663 857,38	88 735 483,26	104 330 145,69
Nombre de titres	1 930 072,10	1 791 845,60	1 909 677,10	1 824 362,20	1 523 622,00
Valeur liquidative unitaire	58,90	58,66	46,95	48,63	68,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	7,38	-1,07	-1,44	15,40
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,82	-0,56	-0,63	-1,06



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALZCHEM GROUP AG	EUR	41 286	1 028 021,40	0,88
AVES ONE AG	EUR	106 008	985 874,40	0,84
DEAG DEUTSCHE ENTERTAINMENT	EUR	299 335	945 898,60	0,81
HANSEYACHTS AG	EUR	241 992	1 415 653,20	1,22
M1 KLINIKEN AG	EUR	106 948	1 144 343,60	0,98
MASTERFLEX AG	EUR	235 035	1 631 142,90	1,40
MOUNTAIN ALLIANCE AG	EUR	178 000	934 500,00	0,80
SCHNEIDER NEUREITHER PARTNER	EUR	31 036	1 933 542,80	1,66
SECUNET SECURITY NETWORKS AG	EUR	5 156	1 933 500,00	1,66
SFC ENERGY	EUR	211 871	5 964 168,65	5,12
TRAUMHAUS AG	EUR	65 550	1 271 670,00	1,09
TRAUMHAUS AG RTS 07-07-21	EUR	65 550	0,00	0,00
TOTAL ALLEMAGNE			19 188 315,55	16,46
BELGIQUE				
AUDIOVALLEY SA	EUR	453 817	1 406 832,70	1,21
XIOR STUDENT HOUSING NV RTS	EUR	21 000	0,00	0,00
TOTAL BELGIQUE			1 406 832,70	1,21
FINLANDE				
ORTHEX OYJ	EUR	12 984	123 607,68	0,10
TOTAL FINLANDE			123 607,68	0,10
FRANCE				
2CRSI SA	EUR	213 199	895 435,80	0,77
ABEO SA	EUR	99 073	1 852 665,10	1,59
ADVICENNE PROM-WI	EUR	188 907	1 333 683,42	1,14
ALCHIMIE SAS	EUR	82 649	1 350 484,66	1,16
ATEME SA	EUR	90 000	1 472 400,00	1,26
AURES TECHNOLOGIES	EUR	54 000	1 495 800,00	1,28
BILENDI SA	EUR	78 931	1 073 461,60	0,92
BIO-UV GROUP SAS	EUR	402 000	2 283 360,00	1,96
CARBIOS	EUR	100 000	4 250 000,00	3,64
CLASQUIN	EUR	43 494	2 131 206,00	1,83
COMPAGNIE GLE DE GEOPHYSIQUE RTS 21-02-22	EUR	300 000	2 460,00	0,00
COUACH	EUR	108 880	0,00	0,00
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	116 377	1 629 278,00	1,39
EKINOPS	EUR	275 642	2 003 917,34	1,72
FOCUS HOME INTERACTIVE SA	EUR	26 253	1 569 929,40	1,35
FONTAINE PAJOT	EUR	17 595	1 998 792,00	1,72
FRANCOIS FRERES	EUR	25 201	687 987,30	0,59
GLOBAL BIOENERGIES	EUR	178 141	1 149 009,45	0,98
ID LOGISTICS GROUP	EUR	5 233	1 234 988,00	1,06
INVENTIVA SA-W/I	EUR	120 000	1 394 400,00	1,20



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KALRAY SADIR	EUR	90 000	3 042 000,00	2,61
LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	EUR	83 861	1 828 169,80	1,56
LARGO SA	EUR	53 800	527 186,20	0,45
LECTRA	EUR	44 500	1 419 550,00	1,21
MCPHY ENERGY SA	EUR	73 542	1 570 857,12	1,35
MEDIAN TECHNOLOGIES	EUR	178 340	2 275 618,40	1,96
MEDINCELL SA	EUR	138 653	1 293 632,49	1,11
MICROPOLE	EUR	828 663	832 806,32	0,72
NANOBIOTIX	EUR	170 000	1 995 800,00	1,72
OBIZ SA	EUR	204 377	1 103 635,80	0,95
OMER-DECUGIS & CIE SACA	EUR	239 999	1 799 992,50	1,54
OREGE	EUR	1 405 371	1 911 304,56	1,64
PAREF	EUR	17 417	1 036 311,50	0,89
PAULIC MEUNERIE SA	EUR	201 846	1 614 768,00	1,38
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	40 887	3 798 402,30	3,26
PLASTIC OMNIUM	EUR	27 386	721 347,24	0,62
PONCIN YACHTS	EUR	420 000	2 133 600,00	1,83
REWORLD MEDIA	EUR	313 690	1 199 864,25	1,03
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	7 016	2 798 682,40	2,40
THERACLION	EUR	1 093 090	1 994 889,25	1,72
THERANEXUS SADIR	EUR	196 859	1 956 778,46	1,68
VERIMATRIX SA	EUR	647 096	1 352 430,64	1,16
VOGO SACA	EUR	164 000	1 397 280,00	1,20
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	18 708	1 608 888,00	1,38
WALLIX GROUP SA	EUR	61 473	1 721 244,00	1,48
WINFARM SAS	EUR	33 605	1 207 595,68	1,04
TOTAL FRANCE			73 951 892,98	63,45
ITALIE				
ELICA SPA	EUR	369 052	1 300 908,30	1,12
EMAK ITL 500	EUR	888 755	1 539 323,66	1,32
PRIMA IND SPA	EUR	108 509	2 392 623,45	2,05
TOTAL ITALIE			5 232 855,41	4,49
LUXEMBOURG				
H.P.I. HOLDING AG	EUR	610 769	2 088 829,98	1,79
IVU TRAFFIC TECHNOLOGIES AG	EUR	145 472	2 813 428,48	2,41
MUNIC	EUR	269 328	1 063 845,60	0,92
TOTAL LUXEMBOURG			5 966 104,06	5,12
SUEDE				
LMK GROUP AB	SEK	150 000	1 064 878,72	0,92
TOTAL SUEDE			1 064 878,72	0,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			106 934 487,10	91,75
TOTAL Actions et valeurs assimilées			106 934 487,10	91,75
Organismes de placement collectif				



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM CASH EURIBOR RC	EUR	0,9379	38 371,35	0,03
TOTAL FRANCE			38 371,35	0,03
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			38 371,35	0,03
TOTAL Organismes de placement collectif			38 371,35	0,03
Créances			73 577,74	0,06
Dettes			-320 934,95	-0,27
Comptes financiers			9 828 209,79	8,43
Actif net			116 553 711,03	100,00



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38